



Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes 2024

Jin Jihan Azadi/ Femme, Vie, Liberté : tant que l'une d'entre nous n'est pas libre, tant que les violences machistes s'exerceront sur une seule d'entre nous, nous lutterons !

25 NOVEMBRE 2024: Agir contre les violences sexistes et sexuelles

Cette année encore, le procès de Mazan, comme d'autres récemment, secoue notre société et révèle à quel point le pays doit se doter d'un plan global interministériel pour prévenir et traiter rigoureusement les violences sexistes et sexuelles.

Après tant d'années de luttes féministes, la société française prend enfin conscience des réalités du patriarcat. Les femmes et les minorités de genre subissent des violences sexistes et sexuelles tout au long de leur vie. Du sexisme « ordinaire » au féminicide en passant par le harcèlement, ces violences forment un continuum qui rythment – voire, parfois, organisent - la vie des femmes.

Au travail comme ailleurs, les violences sont massives, graves et touchent les femmes de toutes professions, du secteur privé comme public et de toutes catégories socioprofessionnelles.

Elles trouvent racine dans le patriarcat et les dérives d'autoritarisme, de paternalisme, de masculinisme et sont renforcées par un ensemble d'oppressions liées au racisme, au validisme, à la LGBTQIA+-phobie, au classisme, à l'exploitation...

De trop nombreux employeurs, qu'ils soient publics ou privés ne respectent pas leurs obligations en matière de prévention, de protection des victimes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail alors même que la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses est une obligation de l'employeur.

Le secteur de la Fonction publique d'État ne fait pas exception. Les mesures et les pratiques pour détecter les VSS, protéger et accompagner les victimes, sanctionner les agresseurs puis reconstruire le collectif de travail sont largement insuffisantes.

L'Administration Pénitentiaire n'est pas hors société. Elle n'est pas exempte de ces abus et de l'existence de VSS en son sein.

La CGT Insertion et Probation, organisation syndicale majoritaire au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation tient à rappeler que la protection fonctionnelle est un droit pour les victimes qui doit devenir effectif : prévention, assistance juridique, réparation !

Elle revendique l'efficacité de ce droit avec information systématique aux agent.es !

La CGT Insertion et Probation, organisation syndicale majoritaire au sein des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation recouvrant des métiers à prédominance féminine, continuera de revendiquer :

- l'application des droits pour protéger les victimes, à commencer par l'application efficiente des mesures conservatoires consacrées par le droit du travail
- la reconnaissance de l'événement subi à l'imputabilité au service (déclaration accident du travail, maladie professionnelle) et la réparation du préjudice.
- l'ouverture d'une enquête administrative
- des moyens conséquents pour l'application des plans et accords égalité « femme-homme » ministériels dont le volet lié à la lutte des VSS au travail : notamment l'augmentation des hébergements d'urgence dans le parc dédié aux fonctionnaires et l'octroi d'autorisations d'absences en cas de situations de violences.
- l'obligation de formation des cadres et services RH afin de parfaire le repérage des situations de violence, pouvoir ainsi informer sur les dispositifs et outils existants et décliner des mesures de prévention et des procédures claires pour accompagner comme il se doit le personnel victime
- la création d'une référence parmi les représentant.es du personnel, formé.e, « violences discrimination » au sein de chaque CSA.

La CGT IP continuera de dénoncer les manquements de notre administration concernant la prévention des violences sexistes et sexuelles et les mesures nécessaires pour les endiguer.

Notre organisation syndicale ne cessera jamais de porter la parole des personnels victimes tant que des violences sexistes et sexuelles existeront au sein de notre administration.

<https://www.cgtspip.org/category/egalite-femmes-hommes/>

Montreuil, le 25 Novembre 2024